

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour Mexico, par mois..... \$ 2 00
Au dehors, franc de port..... 2 25

ON S'ABONNE:

A Mexico, au bureau du journal, Hotel de Iturbide num. 86. — Les abonnements partent des 10 et 25 de chaque mois.

Hors de Mexico, chez ses agents.

LA TRIBUNE.

SECONDE EPOQUE.

Toute la correspondance doit être dirigée au citoyen E. Lefèvre, rédacteur en chef et propriétaire. — Le journal paraîtra tous les jours, à l'exception des lundi et lundemains de fêtes.

Vitam impendere vero.

ANNONCES.

Par rattrapé de dix lignes, une fois \$1 00

Les jours suivants..... 0 4

TOUS LES JOURS.	TROIS FOIS PAR SEMAINE.	UNE FOIS PAR SEMAINE.
Un mois... \$ 5	3	1
Trois mois... 12	7	4
Six mois... 24	14	7
Un an..... 36	24	

AVIS.

En dépit des difficultés de la situation nous espérons, avant peu, pouvoir augmenter le format de la *Tribune*.

CONGRES.

A l'assemblée préparatoire du Congrès tenu hier, il y avait 78 membres présents.

On y a donné lecture d'une note du ministre de l'Intérieur, laquelle était accompagnée du rapport qu'on lui a demandé sur le nombre de circonscriptions électorales dans lesquelles la République a été divisée, pour les élections générales.

Il en est résulté qu'il y a eu 201 districts électoraux et que, par conséquent, il faut 101 députés pour constituer le *cuorum* nécessaire à ses délibérations.

Mais il faut noter, avec le rapport du gouvernement, que les renseignements obtenus sur les circonscriptions électorales des Etats de Colima, Colima, Durango, Guanajuato, Jalisco, Oajaca, Puebla, San Luis et Yucatan ne sont pas officiels.

Dans celui de Jalisco, par exemple, un député a dit qu'on avait divisé l'Etat en 17 districts, sans y comprendre les quatre qui forment le canton de Tepic où il n'y a pas eu d'élection.

Relativement à Sinaloa, le C. Castañeda a dit que la division habituelle de cet Etat comportait 4 districts.

Le C. Mercado parlant du District Fédéral, a dit qu'il se composait en ce moment de 11 collèges, mais qu'il y en aurait 15 si l'on y incluait ceux qui lui ont été incorporés récemment et qui appartenaient autrefois à l'Etat de Mexico.

Le C. Romero Rubio a présenté une proposition sur laquelle on a passé à l'ordre du jour. Cette proposition avait pour but de nommer une commission chargée de faire un rapport sur la note envoyée par le gouvernement, et de réserver au Congrès la résolution définitive relativement au nombre de députés nécessaires pour constituer le *cuorum* constitutionnel.

Le Président a donné une seconde lecture de la proposition acceptée le 11 sur les peines à imposer aux députés qui ne se présenteront pas en temps opportun, et l'assemblée s'est séparée après avoir fixé une nouvelle réunion pour hier mardi.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'INTERVENTION.

DERNIERE NOTE

DE M. ANTONIO DE LA FUENTE, MINISTRE DU GOUVERNEMENT MEXICAIN A PARIS, A M. DE THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

(Suite au N. 33)

«On donne encore d'autres motifs pour expliquer cette guerre, et l'on prend ceux-ci dans le peu de sécurité qui existe au Mexique pour les résidents français. M. de Saligny a remis une liste contenant vingt-trois outrages commis contre leurs personnes ou contre leurs propriétés dans une période d'environ neuf mois.

«Deux mots seulement sur cette liste. La plus grande partie des crimes qui y sont mentionnés, ont été commis par les bandes réactionnaires que le gouvernement cherche à détruire par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Dans la relation des faits, il manque une chose essentielle, les détails qui pourraient les altérer entièrement (7). On ne sait pas où le ministre de France a puisé ses informations, chose cependant de bien grande importance, quand il s'agit de faits perpétrés dans un pays si éloigné. On n'a aucune preuve, aucun indice, même le plus faible, que l'on se soit adressé au gouvernement pour lui demander satisfaction dans les cas où elle était due d'après le

[7] M. Barres, dans le N° de *l'Estafette* du 13 mai 1861, a publié toutes les circonstances qui ont accompagné la mort d'un de nos compatriotes, M. Pierre Lacoste, assassiné par les pandours du général Marquez, à la hacienda du Rosario.

M. de Saligny était alors à Mexico, et il a pu, comme tout le monde, apprendre ces détails de la bouche même de deux témoins oculaires de l'assassinat, MM. Mayou fils et Allard.

Cependant cela n'a pas empêché M. de Saligny, dans son rapport à M. Thouvenel, de l'attribuer aux libéraux, et M. Barres, de traiter ceux-ci de bandite.

Il est vrai que le premier, en mentant ainsi à sa conscience, faisait son métier, quant à l'autre, nous voulons dire à Barres:—

.... Rome alors admirait ses vertus;
Mais depuis....

droit des gens, et encore moins que cette satisfaction ait été refusée. Rien ne saurait donc autoriser une pareille supposition, d'autant plus que le gouvernement s'est toujours montré parfaitement disposé à poursuivre dans tous les cas de cette nature.

«Dans une controverse aussi déplorable, je ne cesserai d'invoquer les principes et les usages qui servent de règle, en pareil cas, aux relations, entre eux, de tous les peuples civilisés, bien que je sois obligé tout d'abord de déclarer que ces usages, que ces principes, ont été mis de côté dans la question du Mexique. Cependant, ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir de protester contre la force chaque fois qu'on l'emploie pour suppléer à la raison et à la justice. Celles-ci parviennent quelquefois à se faire entendre, même dans les conseils des gouvernements qui les méprisent. En tout cas, la raison et la justice relèvent toujours le caractère d'un pays qui lutte pour elles. Ainsi donc, Monsieur le Ministre, pour en revenir à ces principes, à ces usages, il est clair qu'en employant tout le soin que le gouvernement du Mexique apporte à prévenir à châtier ces crimes, aucun gouvernement ne peut, à leur occasion, perdre sa réputation, encourir une responsabilité, ni accepter celle de la guerre qu'on lui fait pour ce motif.—Comment peut-on, avec justice, accuser un gouvernement de violer les lois de l'humanité, seulement parce que dans la nation qu'il gouverne, encore agitée par la guerre civile, on a commis quelques offenses contre la sûreté des nationaux et des étrangers?—Il est certain que le gouvernement italien n'a point eu à souffrir des qualifications aussi dures, des procédés aussi hostiles que celui du Mexique pour les actes barbares et cruels commis à Naples par la faction réactionnaire contre laquelle le gouvernement lutte dans les mêmes conditions que celui du Mexique. Même en France, où la nation jouit cependant d'une paix profonde et où le gouvernement possède un pouvoir qui le met en situation de se conduire comme il le veut et selon que l'exigent les circonstances du moment, est-ce que l'on ne vient pas de découvrir récemment une longue série de crimes commis par une seule personne, dans l'espace de huit années?

En outre, les dépêches de M. de Saligny lui-même, établissent que le gouvernement s'est em-

FEUILLETON DE LA TRIBUNE.—NUM. 35.

LE SERPENT
SOUS L'HERBE.

PAR ARSENE HOUSSAYE.

V.

LA VERTU DU CHAPEAU A CORNES.

Il suivit le grand chemin. Peu à peu sa tristesse s'effaça; mais, comme l'orage qui laisse long temps des traces, sa tristesse laissa dans son âme quelques nuages de mélancolie, de ces nuages dont les vagues métamorphoses sont autant de songes vivants, de pensées animées.—Insouciant dans sa soutane comme l'était dans sa souquenille mon-

seigneur Gil Blas de Santillane, il errait sur les bords du chemin, cueillant des cornouilles et des mûres, admirant les grains bleus des pruniers sauvages, les grains rouges des églantiers, admirant aussi tous les caprices du paysage. Il pensait souvent à la mourante, il songeait toujours à Valvert. Il y avait à peine trois heures qu'il en était sorti, et déjà les souvenirs de ce village lui semblaient doux comme de vieux souvenirs dont l'amertume est balayée par le temps. Tout autre que Robert eût été revoir l'hôtesse pour lui dire adieu; mais il n'y pensa même pas; l'hôtesse, inépuisable d'amour et de bonté, lui eût glissé sa bourse comme par miracle, mais il se moquait de l'argent; même quand il n'en avait pas. Jusqu'alors il avait connu de par le monde paavre comme un poète du temps passé; il n'était pas mort de faim ni de froid. Il croyait en Dieu, car Dieu l'avait conduit à l'auberge de Valvert un jour qu'il mourait

de faim; Dieu lui avait ouvert le cœur d'une femme un jour qu'il se mourait d'amour; Dieu l'avait aidé à dérober la soutane d'un prêtre qui en possédait une autre, un jour qu'il se mourait de froid. Robert était un peu optimiste; il trouvait tout à son gré, même les femmes de son prochain. Mademoiselle Léocadie, d'amoureuse mémoire, lui avait souvent dit que les hommes étaient faits pour les femmes; il avait renversé cet aphorisme féminin à propos de madame Desmasures. Au jour du jugement, Dieu lui pardonnera, car il ignorait ses commandements.

Tout en cueillant des mûres et des cornouilles, il lui vint parmi ses souvenirs de Valvert une religieuse extasée, un vague amour du ciel comme il en vient souvent aux âmes ardentes de seize ans. Il s'assit sur le bord verdoyant du chemin et s'abandonna pieusement à la plus myatique des rêveries.